

Ce MAL qui nous veut du bien...

Bernard Lévy

Volume 44, numéro 178, printemps 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/53061ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (imprimé)

1923-3183 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lévy, B. (2000). Ce MAL qui nous veut du bien.... *Vie des arts*, 44(178), 1-1.

Ce MAL qui nous veut du bien...



Bernard Lévy
Rédacteur en chef

J'ai pris part à la manifestation organisée par le Mouvement des arts et lettres, le MAL. J'ai signé le livre des doléances. J'ai envoyé la carte postale invitant mon député à plaider en faveur d'une augmentation permanente de 43 millions de dollars au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dont les fonds sont plafonnés depuis sa création, il y a cinq ans. J'ai pris connaissance du budget déposé par le ministre des Finances du Québec, M. Bernard Landry. Il n'accorde que 20 millions de dollars supplémentaires au CALQ. Encore ne s'agit-il que d'une injection financière ponctuelle c'est-à-dire limitée à la seule année 2000-2001. Une somme de 12 millions de dollars a été dévolue à la ministre de la Culture, Mme Agnès Maltais. Elle s'est empressée de la transférer au CALQ. Elle a promis de s'efforcer de trouver des fonds additionnels (11 millions de dollars?) auprès d'autres ministères mais en particulier auprès du ministère de l'Éducation. Évidemment, il y a lieu de se réjouir un peu de ce succès à condition toutefois de considérer qu'il s'agit d'un premier pas. Car la crise financière qui affecte les artistes et tous les artisans du milieu culturel n'est pas résorbée.

Pourquoi avoir soutenu le MAL? Parce que j'en attends du bien. Certes d'abord pour des raisons parfaitement égoïstes. En effet, j'espère que la revue *Vie des Arts* bénéficiera de quelque façon des fonds supplémentaires alloués au CALQ. Après avoir subi des coupures auprès de tous les organismes de subvention au cours des dix dernières années, la revue a vu sa subvention stabilisée pour deux années par le CALQ. Les sommes reçues jointes aux revenus propres de la revue (publicité, ventes en kiosques,

abonnements, dons, souper bénéfice) permettent tout juste de produire la revue. Il n'est guère possible d'envisager de développement: rayonnement à l'étranger, création d'un site interactif internet, etc.

Mon soutien au MAL répond tout de même à des raisons moins étroites: l'une des missions de la revue *Vie des Arts* consiste à faire connaître les réalisations des artistes. La précarité de leur vie affecte indiscutablement leurs moyens de production, les possibilités de tenir des expositions, les perspectives de toucher divers publics...

Mais surtout le MAL a le mérite de rouvrir une question profonde: pourquoi les fonds publics doivent-ils servir à venir en aide aux artistes? Les lecteurs qui achètent revues et livres ne procurent-ils pas aux éditeurs des revenus suffisants? Réponse: non, sauf pour les publications du type *best-sellers*. Les achats d'oeuvres d'art par des amateurs ou des collectionneurs sont-ils assez élevés pour faire vivre les galeristes? Réponse: non, sauf les achats concernant les oeuvres de caractère commercial. Il en va de même pour tous les secteurs culturels. Le soutien de l'État à la création est donc absolument nécessaire. Il permet en particulier l'émergence de ce qui est nouveau, original, perturbateur, contestataire, surprenant. Et comme ce qui est neuf exige du temps pour naître, croître et se développer, il semble indispensable de faciliter son éclosion. Mais surtout les créations constituent le ferment d'oeuvres qui, demain, gagneront d'importants publics, qui imprèneront peut-être de vastes collectivités humaines; en somme, qui en constitueront la culture. Dans ces conditions, tarir les sources de la créativité serait donc un crime.

Une réserve pour finir. Toutes les sommes nouvelles semblent converger entre les seules mains des agents du CALQ. Un tel déséquilibre paraît inquiétant. Il faudrait qu'il soit temporaire. En effet, le pouvoir de distribution des subventions risque de se trouver monopolisé par des personnes issues du milieu culturel. Or, il existe des artistes qui, pour toutes sortes de raisons, ne sont pas considérés comme faisant partie de ce milieu marqué par ses tendances esthétiques, ses regroupements d'intérêt, etc. Ces artistes encore en marge obtiennent d'être aidés par des instances qui relèvent des prérogatives du ministère de la Culture. Délestée de toute croissances de son pouvoir financier, la ministre les laissera-t-elle pour compte?



DES ARTS vous tient à cœur? ALORS DEVENEZ MEMBRE DE VIE DES ARTS*

Vous appréciez la revue *Vie des Arts*. Vous partagez son idéal d'ouverture, vous adhérez à ses objectifs de clarté, vous souscrivez à son ambition de diffuser et de promouvoir l'art à l'échelle nationale et internationale.

Pas de doute: vous aimez la revue *Vie des Arts*. Et même, vous souhaiteriez faire quelque chose d'utile pour la revue. Il existe un moyen assez simple et plutôt agréable: devenez membre à part entière de la Société La vie des Arts.

Contre une cotisation de 100 \$ par an, vous serez évidemment abonné à *Vie des Arts*.

Mais, de plus, vous serez

- invité aux débats publics de la revue
- invité aux cocktails du nouvel an et du printemps

Vous rencontrerez ainsi des artistes, des propriétaires de galeries d'art, des rédacteurs,

des administrateurs: tout le milieu qu'anime *Vie des Arts*.

Vous aurez

- droit de vote à l'Assemblée générale.
- le droit d'inscrire un sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Vous participerez ainsi au développement de *Vie des Arts*.

Et puis, votre nom figurera au début de chaque numéro de la revue parmi toutes les personnes qui contribuent à la réalisation de *Vie des Arts*.

Alors si vous aimez *Vie des Arts*, devenez membre de la Société La Vie des Arts en remplissant et en envoyant le coupon ci-joint à

Vie des Arts
200, rue Saint-Jacques Ouest, Bureau 600
Montréal Québec H2Y 1M1

Je désire devenir membre de la Société La Vie des Arts. J'acquitte ma cotisation de 100 \$ pour l'année 1999-2000

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____

Profession _____

Paiement: chèque Mandat postal
 Visa Mastercard

Niméro _____

Signature _____

* Après approbation du conseil d'administration.